

## Les Instituts pour la Transition Énergétique (ITE)

Leur objectif : doter la France de filières économiques compétitives dans des secteurs d'avenir liés aux énergies décarbonées.



### Qu'est-ce qu'un ITE ?



Les instituts pour la transition énergétique (ITE) sont des plates-formes interdisciplinaires dans le domaine des énergies décarbonées, rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs, qui doivent permettre de renforcer les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité. Source : Projet de loi de finances rectificative pour 2010.

Un ITE est un outil d'excellence dont la finalité première est le développement industriel et/ou de services par le regroupement et le renforcement des capacités de recherche publiques et privées. Il suppose une masse critique suffisante de moyens et de compétences situées, de préférence, sur un même lieu. Il devra couvrir l'ensemble du processus d'innovation, jusqu'à la démonstration et le prototypage industriel.

L'ITE doit permettre d'assurer la visibilité internationale de thématique d'excellence et se positionner sur de nouveaux marchés.

Enfin, les ITE concernent les filières énergétiques porteuses d'avenir ayant un impact positif sur le climat, par exemple l'efficacité énergétique des bâtiments ou des matériels de transports, les outils de maîtrise de l'énergie, la géothermie, les énergies marines renouvelables, l'énergie solaire, le stockage de l'énergie, les réseaux intelligents de l'énergie.

L'appellation ITE a remplacé celle de l'IEED (Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonées).

> [Le cahier des charges du 2<sup>ème</sup> appel à projets qui précise les 6 thèmes retenus pour cet appel à projets](#) ↗

### IRT-ITE, quelles différences ?



#### Des caractéristiques communes

Les instituts de recherche technologique (IRT) et les instituts pour la transition énergétique (ITE) sont tous deux des instituts thématiques pluridisciplinaires rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique. Se plaçant dans une logique de co-investissement public-privé et de collaboration étroite entre acteurs, leur vocation est de **renforcer les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité**.

Il s'agit d'outils d'excellence, dont la finalité première est le développement industriel et/ou de services. Ils couvriront l'ensemble du processus d'innovation, depuis l'idée jusqu'à la démonstration et le prototypage industriel. Ils piloteront des programmes de recherche couplés à des plates-formes technologiques. Enfin, les uns et les autres effectueront des travaux de R&D expérimentale au meilleur niveau international et veilleront à la valorisation économique de leurs travaux.

#### Quelques différences existent cependant

- > **Tout d'abord, en matière de thématiques** : l'IRT concerne tous les domaines d'activité à l'exception de ceux couverts par l'appel à projets ITE, c'est-à-dire les filières énergétiques porteuses d'avenir ayant un impact positif sur les émissions de gaz carbonique. Il peut s'agir par exemple de l'efficacité énergétique des bâtiments, des outils de maîtrise de l'énergie, des énergies marines, de la géothermie, de l'hydrogène et des piles à combustible, de l'énergie solaire, de la chimie du végétal, des systèmes intelligents et du stockage de l'énergie, du captage-stockage et de la valorisation du CO<sub>2</sub>.
- > **Le positionnement de l'ITE** : en raison des disciplines couvertes et de l'existence de filières émergentes, donc non matures, on peut supposer des travaux de recherche plus en amont ou présentant des délais avant valorisation plus longs que dans le cas des IRT.

- > **La territorialité** : l'ITE peut éventuellement comprendre des sites de recherche et d'essais sur des implantations géographiques différentes du site principal de l'ITE, dès lors que le choix de ces sites est fortement justifié par des raisons technologiques. De même, l'ITE peut prévoir des partenariats avec des équipes de recherche publiques ou privées implantées sur d'autres sites.

## Quels sont les ITE sélectionnés ?



### Les Instituts pour la Transition Energétique (ITE)

Le Gouvernement a sélectionné 9 projets d'ITE à l'issue de deux appels à projets.

#### Les résultats du 2<sup>ème</sup> appel à projets (mars 2012)

A l'issue du processus d'évaluation par les jurys internationaux, le Gouvernement a décidé de sélectionner sept nouveaux instituts. Cinq sont issus de la première vague et ont répondu aux conditions posées par le président du jury pour leur sélection définitive de manière satisfaisante. Ces dossiers sont :

- > **France Energies Marines** à Brest (Bretagne), labellisé par les pôles Mer Bretagne et Mer Méditerranée, dans le domaine des énergies marines renouvelables, qui bénéficiera d'une dotation de 34,3 M€ ;
- > **Greenstars** dans le bassin de Thau (Languedoc-Roussillon), labellisé par les pôles Mer Méditerranée, Trimatec et IAR, dans le domaine des bioalgues, qui bénéficiera d'une dotation de 23,8 M€ ;
- > **L'Institut français des matériaux agro-sourcés (IFMAS)** à Villeneuve d'Ascq (Nord-Pas-de-Calais), labellisé par le pôle Matikem, dans le domaine de la chimie verte, qui bénéficiera d'une dotation de 30,8 M€ ;
- > **L'Institut photovoltaïque d'Ile-de-France (IPVF)** à Saclay (Ile-de-France), labellisé par le pôle Advancity, dans le domaine du photovoltaïque de troisième génération, qui bénéficiera d'une dotation de 18,1 M€ ;
- > **Supergrid** à Villeurbanne (Rhône-Alpes), dans le domaine des réseaux électriques haute et très haute tension, qui bénéficiera d'une dotation de 72,6 M€.

Deux projets du second appel à projets ont été jugés susceptibles d'être financés, sous réserve d'améliorations. Le Gouvernement a donc décidé de labelliser ces deux dossiers :

- > **Geodenergies** à Orléans (Centre), labellisé par les pôles Avenia, S2E2, Capenergies et Dream, dans le domaine des technologies du sous-sol, qui bénéficiera d'une dotation de 15,9 M€ ;
- > **L'Institut véhicule décarboné et communicant et de sa mobilité (Védécom)** à Satory (Ile-de-France), labellisé par le pôle Mov'eo, dans le domaine des transports terrestres et de l'écomobilité, qui bénéficiera d'une dotation de 54,1 M€.

Le Gouvernement a constaté que certains secteurs stratégiques n'étaient pas couverts par les lauréats retenus et s'est réservé la possibilité de financer certains projets relevant des thématiques de « l'efficacité énergétique » et du « solaire ». Il a donc été décidé de réserver une enveloppe globale, qui ne pourra dépasser 80 M€, pour les 4 projets suivants :

- > **INES2** à Bourget-du-Lac (Rhône-Alpes), dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque ;
  - > **Efficacity** à Marne-la-Vallée (Ile-de-France) dans le domaine de l'efficacité énergétique dans les villes ;
  - > **PS2E** à Saclay (Ile-de-France) dans le domaine de l'efficacité énergétique des procédés industriels ;
  - > **INEF4** à Bordeaux (Aquitaine) dans le domaine de la construction durable.
- > [Le communiqué de presse du 9 mars 2012](#)

#### Les résultats du 1<sup>er</sup> appel à projets (juin 2011)

Suite au 1<sup>er</sup> appel à projets, 19 projets d'ITE ont été reçus. 2 ont d'ores et déjà été retenus par le jury international.

Les projets immédiatement labellisés sont :

- > **L'Institut national pour le développement des écotecnologies et des énergies décarbonées (INDEED)** à Lyon (Rhône), labellisé par les pôles Axelera, Tenerrdis, Plastipolis, Trimatec, LUTB, Viaméca ;
  - > **Picardie innovations végétales, enseignements et recherches technologiques (PIVERT)**, à Venette (Oise).
- > [Le dossier de presse d'annonce des résultats \(1<sup>er</sup> juin 2011\)](#)

## Quels rôles joueront les pôles de compétitivité ?



Les pôles auront des rôles très actifs dans la mise en œuvre des ITE :

### 1) Initier des projets

**2) participer au montage de ces projets**, à la définition des enjeux et de leur fonctionnement, en apportant leurs savoir-faire et leurs connaissances pour notamment :

- > **Identifier efficacement les enjeux et les verrous technologiques**, ainsi que les marchés qui devront être visés par les projets d'ITE ;
- > **Créer les conditions d'une dynamique d'innovation renouvelée et intense**, portée par un "bouillonnement d'idées de projets" au sein des

ITE créés par cette mesure. Ceci doit être rendu possible grâce au savoir-faire acquis par les pôles en matière d'émergence de projets innovants dans un contexte de décloisonnement des acteurs et des cultures. Ceci peut concerner :

- > Des entreprises petites et grandes, des organismes de recherche, des établissements d'enseignement supérieur
- > Des croisements culturels par projet : ingénieurs, commerciaux, designers
- > Des croisements sectoriels et technologiques, interdisciplinaires

**3) Poursuivre la mobilisation de leurs acteurs et particulièrement des entreprises**, pour s'assurer que les projets leur apportent un gain de compétitivité maximal.

**4) Structurer ces projets**, au-delà des points précédents, pour intégrer au mieux les enjeux locaux et les besoins réels des entreprises et de l'innovation.

Les pôles doivent labelliser les projets d'ITE à partir de différents critères de sélection, notamment l'obtention d'une part significative de financement privé. Les financements de l'Etat ne pourront en aucun cas dépasser 50 % des financements totaux du projet.

### Quelle est l'enveloppe financière ?



Un milliard d'euros sera consacré à cette mesure se répartissant entre 750M€ au maximum de dotations non consommables et 250 M€ de dotations consommables comprenant des subventions.

### Quel est l'opérateur public ?



L'opérateur public en charge des ITE est l'Agence nationale de la recherche (ANR)

[l'Agence nationale de la Recherche \(ANR\) et sa page dédiée aux appels à projets des investissements d'avenir](#)

### Documentation utile



- > [Le communiqué de presse du 18 décembre 2013](#)
- > [Le texte du 2<sup>ème</sup> appel à projets](#)
- > [Le dossier de presse du 1<sup>er</sup> juin 2011 annonçant les résultats du 1<sup>er</sup> appel à projets](#)
- > [Le communiqué de presse du 1<sup>er</sup> juin 2011 annonçant les résultats du 1<sup>er</sup> appel à projets](#) (pdf, 114 Ko)
- > [Le cahier des charges du 1<sup>er</sup> appel à projets 2010](#) et ses annexes [A](#), [B](#), [C](#), [D](#), [E](#), [F](#), [G](#), [H](#), [I](#), [J](#), [règlement financier](#)
- > [Le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt IEED](#) (pdf, 83 Ko)
- > [Le site internet de l'Agence Nationale de la Recherche \(ANR\)](#)
- > [Le site internet du Secrétariat Général pour l'Investissement \(SGPI\)](#)

LES PÔLES DE  COMPÉTITIVITÉ  
MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

@ CONTACTS

